

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 février 2024

Date d'affichage : 20 février 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 05
Nombre d'absents : 00

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Présents : Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Jean-Yves TUTRICE, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Vanessa BUZONIE, Michael FRAZAO, Victor DA COSTA, Jean-Pierre EDELINE, Benjamin GAILLARD, Emilie MARCHAL, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Frédérique WÜRCKLER, Valérie LYON, Maxime LIEVIN, Vincent ZAKOSKI, Sébastien CHIMOT

Absents ayant donné pouvoir : Stéphanie COTTEREAU pouvoir à Benjamin GAILLARD, Jacques DALQUIE pouvoir à Jean-Pierre EDELINE, Emilie HUYGHE pouvoir à Michèle HABY, Irène DARASOUK pouvoir à Valérie LYON, Gaëlle LARONCHE pouvoir à Sébastien CHIMOT

Secrétaire de séance : Michael FRAZAO

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation pour les communes de plus de 3500 habitants et plus. L'organe délibérant doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et gestion de la dette.

Ce débat doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif de l'exercice en cours.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Ville de Crécy-la-Chapelle, approuvé par délibération n° 71-2023 du 27 septembre 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de publication : 07/03/2024

VU l'avis de la commission des finances réunie en date du 20 février 2024 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires pour 2024, de la commune de Crécy-la-Chapelle, annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que, l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB, par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote ;

CONSIDERANT que les éléments de contexte budgétaire national et local, que la situation de la commune de Crécy-la-Chapelle, ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 et suivants sont retracés dans le rapport d'orientation budgétaires ci-joint ;

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à débat en séance du conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Michèle Haby, adjointe au maire en charge des finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE après en avoir débattu, du rapport ci-annexé relatif au « débat des orientations budgétaires 2024 » de la commune de Crécy la Chapelle ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécy la Chapelle le 04 mars 2024.

Christine AUTENZIO

Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

I. LE CADRE JURIDIQUE

- Créé par la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue une obligation légale. Il constitue la base du débat d'orientations budgétaires (DOB), étape essentielle de la procédure.

Le ROB doit comporter les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement et sur les hypothèses d'évolution retenues (fiscalité, tarifications, subventions) ainsi que sur les relations financières entre Crécy et la CACPB.

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération du Conseil Municipal, qui doit faire l'objet d'un vote et avoir lieu dans un délai de dix semaines maximum avant le vote du budget.

Ainsi le ROB et le DOB permettent d'informer les élus de la situation financière et économique de la commune, éclairée par le contexte international et national. Ils facilitent ainsi les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière, préalablement au vote du budget. Les éléments du ROB sont portés à la connaissance des habitants.

Depuis le 1er janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 est généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales.

- Pour rappel, l'intérêt de la M57 concerne la simplification des règles budgétaires et comptables :
 - ✓ Le compte administratif et le compte de gestion disparaissent au profit de la mise en place du Compte Financier Unique ;
 - ✓ L'amortissement au prorata temporis est le régime de droit commun : l'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service, pour les immobilisations acquises après l'adoption de la M57 ;
 - ✓ La notion de charges et de produits exceptionnels est supprimée ;
 - ✓ La gestion pluriannuelle est améliorée par le vote d'un règlement budgétaire et financier fixant les règles de gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, en accordant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ;
 - ✓ La fongibilité des crédits est améliorée pour l'autorité territoriale, qui a la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, sur autorisation de l'assemblée délibérante ;
 - ✓ Le référentiel prévoit la possibilité de comptabiliser des événements post-clôture

Accusé de réception en préfecture
N°2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



II. UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN CONVALESCENT MAIS ENCORE BIEN FRAGILE ET INCERTAIN

- Les quatre années qui viennent de s'écouleront être marquées par une série exceptionnelle de chocs : COVID, invasion de l'Ukraine, augmentation du coût des matières premières, envolée de l'inflation...

Les perspectives de croissance mondiale pour 2024 ont été évaluées à 3,1%, par le FMI ; Les taux d'intérêt élevés visant à juguler l'inflation et le retrait des mesures de soutien, dans un contexte d'endettement élevé pèseront encore sur la croissance en 2024. Mais il ne s'agit plus d'un scénario de récession.

La bataille contre l'inflation serait en passe d'être gagnée : au niveau mondial, la hausse des prix de détail devrait tomber de 6,8% en moyenne annuelle en 2023 à 5,8% en 2024 et à 4,4% en 2025.

En contrepartie, les dettes publiques ont augmenté comme jamais en temps de paix. La capacité à assumer ces engagements reste à prouver et ce, d'autant plus qu'il faudra trouver davantage de ressources pour financer la transition énergétique, renforcer la défense, la souveraineté de production et une protection sociale bouleversée par le vieillissement des populations.

De plus, ces hypothèses pourraient être remises en cause. Le conflit entre Israël et Gaza menace une région qui représente environ 35% des exportations mondiales de pétrole et 14% des exportations de gaz. De même, la poursuite des attaques en Mer Rouge, où transitent 11% du commerce mondial, la guerre en cours en Ukraine risquent de générer de nouveaux chocs, avec une hausse des coûts alimentaires, de l'énergie et des transports.
- Aux USA, l'inflation a été jugulée sans dommage pour le chômage et la croissance. Elle est redescendue à 2%. Mais la dette publique américaine atteint 120 % du PIB, soit plus qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Cependant, la FED n'abaissera pas ses taux au premier trimestre, voire pendant un certain temps car la banque centrale américaine n'est pas certaine d'avoir remporté le combat contre l'inflation.
- La puissance industrielle chinoise représente désormais 40% de la production manufacturière mondiale de la planète, contre 5% il y a 25 ans.

Malgré les levées de restrictions anti COVID, la croissance n'a pas été au rendez-vous : faible progression des revenus, taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes, crise immobilière, endettement des petites banques et des gouvernements locaux. Les entreprises sont endettées, la population vieillit (- 2 ,75 M de personnes en 2023).
- 2024 sera l'année de toutes les élections, mais aussi de tous les risques : 4 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, seront appelées à voter. Taiwan le 13 janvier, la Russie, l'Inde, les élections européennes, les Etats-Unis, le Royaume Uni.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



- Dans la zone euro, les prévisions de croissance du FMI s'élèvent à 0,9 % en 2024, en raison du manque de confiance des consommateurs européens, des effets persistants du prix élevé de l'énergie et de la faiblesse des investissements liée à des taux d'intérêts élevés.

La France devancerait l'Allemagne (qui a connu une récession en 2023) et l'Italie, mais l'Espagne serait plus dynamique.

III. LES CONTRASTES DE LA SITUATION FRANÇAISE

- La croissance française a progressé de 0,9% en 2023. La consommation des ménages a augmenté de 0,7% sur l'année (contre 2,1% en 2022), en raison notamment du recul de la consommation alimentaire des français.

Si l'investissement des entreprises affiche une hausse de 1,2%, c'est deux fois moins qu'en 2022.

- L'inflation poursuit sa décrue : ralentissement de l'évolution de certains prix (énergie, alimentation, produits manufacturés), à l'inverse des prix des services et du tabac.
- Le déficit commercial de la France est retombé à 99,6 Milliards €, après 162,7 milliards en 2022. Si les importations ont baissé (- 7,1%), en raison de la baisse des approvisionnements en énergie, les importations de produits manufacturés ne diminuent que légèrement.

Les exportations ont augmenté (+ 1,5 %), mais moins qu'en 2021 et 2022.

Il s'agit d'une amélioration en trompe l'œil, liée au retour à la normale, après la crise énergétique. L'incapacité de la France à regagner du terrain commercial, contrairement aux autres pays de la zone euro, qui exportent plus qu'ils n'importent, est sans doute lié à un problème de compétitivité.

- En 2023, les défaillances d'entreprises (57 729) ont augmenté de 35,8% par rapport à 2022. Au-delà du rattrapage post-COVID, les entreprises doivent faire face à des insuffisances financières, dans un environnement extrêmement tendu. 243 000 emplois sont menacés notamment dans le secteur de la construction et des agences immobilières.
- L'inflation ne disparaîtra pas en 2024 et, à quelques exceptions près, les prix vont continuer à augmenter. Cependant, tous les économistes tablent sur un ralentissement de l'inflation en 2024, même s'ils ne sont pas d'accord sur le tempo : 2,5% en juin pour l'INSEE, par exemple.
- Toujours selon l'INSEE, le redémarrage de l'activité économique, en France, sera très poussif : la croissance serait inférieure à 1%. Le gain de pouvoir d'achat des ménages restera faible, l'emploi pourrait ralentir.

Atonie de la demande, taux d'intérêts élevés dissuadent les entreprises d'investir.

L'investissement des ménages dans l'immobilier ralentit également.

- Le déficit de l'Etat s'est creusé plus que prévu en 2023 : + 2 Milliards, pour un déficit total de 173 Milliards. La raison majeure en est la diminution des recettes fiscales : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, TVA.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



- Le budget de l'Etat a été bâti sur une prévision de croissance de 1,4% et visait un déficit public de 4,4 % du PIB, qui sera, dans ce contexte, difficile à maintenir. Exprimé en Milliards, le déficit serait de l'ordre de 140 Milliards : 1/3 des dépenses de l'Etat ne seraient donc pas financées directement.

La Cour des Comptes a appelé le gouvernement à réviser la prévision de croissance, jugée trop optimiste, alors que le Président de la République, dans une récente intervention, mise avant tout sur la croissance pour redresser les comptes. Or elle sera modeste.

Le gouvernement doit trouver au moins 10 Milliards € pour boucler le budget 2024. On comprend mieux les récentes annonces relatives à la hausse des taxes sur l'électricité et aux franchises médicales.

IV. LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023/2027

- Ce texte, voté le 19 décembre 2023, définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques pour réduire le déficit, maîtriser la dépense et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités : soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologiques et numériques.
La loi définit également les moyens permettant de réaliser cette trajectoire. Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 2027 (4,9% en 2023).
- Ces dispositions concernent les collectivités locales.
Il n'existe pas de contrainte spécifique pour que les collectivités locales respectent les objectifs fixés, comme l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui devraient passer de + 4,8 en 2023 à +1,3 en 2027.
La trajectoire 2023-2027 des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales passerait de 55 milliards en 2023 à 56 milliards en 2027.

V. LA LOI DE FINANCES POUR 2024 COMPORTE DIFFERENTES MESURES POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE.

- Les concours financiers de l'Etat progressent :
 - Augmentation de 200 M€ pour la DGF,
 - Augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale.

60% des communes devraient connaître un maintien ou une hausse de leur DGF en 2024.
- Le soutien à l'investissement local se stabilise : 1,4 Milliards € pour la DETR et 570 M € pour la DSIL. Respectivement 20% et 30% des projets retenus devront concourir à la transition écologique.
- Le Fonds Vert est pérennisé et atteint 2,5 Milliards €.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



- En matière de « verdissement » des budgets, le CA 2024 devra comporter une annexe identifiant les dépenses contribuant, en tout ou partie, à des objectifs de transition écologique.
- La dotation pour les titres sécurisés passe de 52,4 M € à 100 M €

Attention cependant à des modifications de critères d'éligibilité ou de répartition dont on ne connaît pas encore l'impact sur le budget 2024 (DSR, Titres Sécurisés).

- Electricité

L'amortisseur électricité est reconduit pour 2024, mais dans des conditions différentes :

- Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250 €/MW/h au lieu de 180 € en 2023,
- Pas de plafonnement (plafond de 500 €/MW/h en 2023).
- Taux de couverture de la facture de 75% au lieu de 50% en 2023.

Les virements sont faits directement aux fournisseurs.

- Focus sur l'évolution des tarifs de l'électricité et du gaz.

Les Français consomment de moins en moins d'électricité (- 3,2% en 2023), soit un niveau comparable à celui de 2020. Les raisons en sont connues : baisse de la consommation industrielle, chute de la consommation des ménages pour des raisons économiques, comportements de sobriété. De plus, le retour des réacteurs nucléaires d'EDF dans la production a conduit à faire diminuer les prix de l'électricité sur les marchés de gros.

Le régulateur de l'énergie a donc prévu une stabilité, voire une baisse du tarif réglementé de vente de l'électricité (- 0,35% HT sur des tarifs gelés depuis le 1^{er} août 2023).

Mais les consommateurs ne profiteront pas de cette baisse puisque le gouvernement a annoncé le relèvement des taxes. C'est d'ailleurs chose faite depuis le 1^{er} février : + 8,6% pour le tarif de base et + 9,8% pour le tarif h. pleines/h. creuses.

La Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Electricité (TIFCE) est donc réévaluée à 21 € MW / h. Mais le gouvernement envisagerait de retrouver le niveau de prélèvement d'avant-crise (32€/MW/h) et pourrait engager de nouvelles hausses en 2024 ou en 2025.

S'agissant des factures de gaz, elles vont connaître le même sort. Au 1^{er} janvier, la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) a été portée de 8,37 € MW / h à 16,37 €, son niveau maximal. Une hausse des tarifs de distribution de GRDF devrait intervenir au 1^{er} juillet prochain, pour financer de nouveaux développements de son réseau.

Il est donc difficile de prévoir comment les prix du gaz vont évoluer au niveau mondial, car ils dépendent du contexte géopolitique.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



VI. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COMMUNE

Ces éléments permettent de tenir compte de la situation de la commune et de ses habitants. Ils proviennent pour la plupart, de l'INSEE (chiffres de 2020 et 2021).

- Population
Nombre d'habitants en 2021 : 4 847.

De 2014 à 2020, la population a connu un taux annuel moyen d'augmentation de 1,9%, dont 0,1% dû au solde naturel.
- Revenus : 2102 ménages fiscaux dont 67% sont imposés.
- Emploi/chômage
 - Emploi total (salariés et non-salariés) en milieu de travail : 1196 dont 79,4% d'emplois salariés
 - Taux d'activité des 15/64 ans : 80,6%
 - Taux de chômage des 15/24 ans : 7,6 %
- Tissu économique : 177 établissements (fin 2021) dont
 - Agriculture : 1,1%
 - Industrie : 8,5%
 - Construction : 13,6%
 - Commerce, transports et services divers : 68,9%
 - Administration publique, enseignement, santé et action sociale : 7,9%
- Logements :
Nombre total : 2 397, dont 86,8% de résidences principales, 4% de résidences secondaires et 9,2 % de logements vacants.
65,1% des ménages sont propriétaires de leur logement.
- Permis de construire et d'aménager
 - 2021 : 64
 - 2022 : 27
 - 2023 : 30

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



VII. PREMIERE ANALYSE DE L'EXERCICE 2023

1. Compte administratif 2023

- Il s'agit de données provisoires, dans l'attente du compte de gestion du Service de Gestion Comptable.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023

Réalisations Budgétaires	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2023	2 139 464,79 €	5 140 346,36 €
Recettes 2023	2 591 729,99 €	6 269 725,69 €
Excédent d'investissement 2023	452 265,20 €	
Excédent de fonctionnement 2023		1 129 379,33 €
Résultat antérieur reporté n-1		
Déficit investissement 2022	- 869 974,15 €	
Excédent fonctionnement 2022		- €
Résultat clôture de l'exercice		
Budget principal (A inscrire au compte 001 dépenses invest.) au BP	- 417 708,95 €	1 129 379,33 €
Pour information - Excédent d'investissement budget annexe maison médicale	13 813,35 €	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Dépenses	151 723,31 €	
Recettes	356 447,01 €	
Solde	204 723,70 €	
Résultat net investissement plus solde RAR	- 212 985,25 €	
Résultat net fonctionnement (Excédent compte 002)		1 129 379,33 €
BESOIN DE FINANCEMENT (Compte 1068 recettes investissement)	- 212 985,25 €	
	916 394,08 €	

Le résultat de l'exercice présente un solde positif tant en investissement (+ 452 K€) qu'en fonctionnement (+ 1129K€).

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M14 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante.

Il faut donc intégrer le déficit d'investissement reporté de 2022 de – 869 K€, ce qui conduit à dégrader le résultat cumulé, qui devient négatif de - 417 K€.

Le résultat de clôture du budget annexe de la Maison Médicale, soit + 13,8 K€, permet de réduire ce déficit qui s'établit à 403 K€.

Il convient ensuite d'ajouter le solde des Restes à Réaliser, positif en 2023 de + 204 K€.

Le résultat de clôture de l'exercice reste néanmoins négatif de – 212 K€.

L'excédent de la section de fonctionnement permet de dégager le besoin de financement pour couvrir ce résultat d'investissement.

Le résultat du compte administratif ressort donc à + 916 K€.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



- Les résultats du compte administratif 2022, rappelés ci-dessous, nous ont conduits à une approche de prudence dans l'élaboration du budget 2023.

Réalisations Budgétaires	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2022	1 783 871,86 €	5 224 803,54 €
Recettes 2022	2 010 005,63 €	5 551 013,04 €
Excédent d'investissement 2022	226 133,77 €	
Excédent de fonctionnement 2022		326 209,50 €
Résultat antérieur reporté n-1		
Déficit investissement 2021	- 1 096 107,92 €	
Excédent fonctionnement 2021		613 919,00 €
Résultat clôture de l'exercice (A mettre aux comptes 001 dépenses invest. - recettes fonct. 002) au BU	- 869 974,15 €	940 128,50 €
Excédent fonctionnement inférieur au besoin en financement donc R002 à zéro		
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Dépenses	1 231 695,21 €	
Recettes	1 056 413,66 €	
Solde	- 175 281,55 €	
Résultat net investissement plus solde RAR	- 1 045 255,70 €	
Résultat net fonctionnement (Excédent compte 002)		940 128,50 €
BESOIN DE FINANCEMENT (Compte 1068 recettes investissement)	940 128,50 €	
	- 105 127,20 €	

Nous étions en effet inquiets des perspectives, avec un départ difficile que nous avons dû prendre en charge et diverses inconnues relatives aux prix de l'énergie et à l'impact de l'inflation.

Grâce à la rigueur constante d'exécution du budget, nous avons pu dégager une forte économie sur les dépenses d'énergie, grâce notamment à une recherche de sobriété énergétique de chacun, qui a ainsi porté ses fruits.

Certains postes prévus n'ont pas été pourvus, d'où un solde positif dans les dépenses de ressources humaines.

La prudence avait aussi présidé à l'estimation des recettes pour 2023 et certaines ont été plus élevées que prévu.

Enfin, l'endettement élevé de la commune en 2022 ne nous a pas permis d'emprunter en 2023. Malgré le début du redressement de nos finances, le SGC a maintenu sa forte réserve sur la contraction d'un emprunt en 2024. Le seul moyen d'investir est donc de dégager un excédent de fonctionnement, ce qui a été également un élément de notre gestion de 2023.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



2. Ratios financiers

Le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2023 comportait des ratios établis par le Service de gestion Comptable de Coulommiers. Les mêmes ratios ont été transmis par le SCG fin 2023.

- Rigidité des charges structurelles, qui permet d'apprécier la proportion de dépenses obligatoires (charges de personnel, contingents et participations, charges d'intérêts) aux produits de fonctionnement réels.

MARGE DE MANŒUVRE EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT	2022	2023 Provisoire
charges de personnel	2 748 495	2 796 458
contingents et participations obligatoires	9 554	5 310
charges d'intérêts	70 523	67 968
/ recettes réelles de fonctionnement *	5 549 313	6 253 722
RIGID	50,97 %	45,89 %

- Coefficient d'autofinancement courant qui mesure l'aptitude de la collectivité à autofinancer ses investissements, après avoir couvert les charges et remboursement de dettes.

APTITUDE DE LA COLLECTIVITE A AUTOFINANCER SES INVESTISSEMENTS	2022	2023 Provisoire
charges de fonctionnement réelles	5 073 833	5 025 176
(+) remboursement de la dette (annuité en capital)	418 101	445 634
(/) recettes réelles de fonctionnement	5 549 313	6 253 722
CAC Coefficient d'autofinancement courant *	0,99	0,87
EPARGNE BRUTE	475 480	1 221 046
EPARGNE NETTE	57 379	775 413

VIII. CONSTRUCTION DU BUDGET 2024 :

1. Les contraintes

- Ce rapport a détaillé le contexte national et international marqué par l'instabilité et les risques, en particulier sur les matières premières et le renchérissement du coût de leur transport.
- L'inflation, même en décélération, continuera à peser sur les prix.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



- Les 86 contrats et les 6 marchés, investissement et fonctionnement confondus, ont représenté près d'1,5 M€ en 2023. Ce montant comportait les coups partis du Mail des Promeneurs qui ne pèseront plus sur le budget 2024.

2. La dette

Date : 13/02/2024 15:18
Endettement pluriannuel
CRECY - COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE

Budget : 062 - Période : du 01/01/2024 au 31/12/2036 - Avec prise en compte des emprunts simulés.

BUDGET COMMUNAL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	448 148,45 €	55 981,66 €	392 166,79 €	0,00 €	0,00 €	3 272 633,78 €
2025	398 094,17 €	48 653,77 €	349 440,40 €	0,00 €	0,00 €	2 880 466,99 €
2026	364 242,74 €	40 477,86 €	323 764,88 €	0,00 €	0,00 €	2 531 026,59 €
2027	352 227,54 €	33 116,04 €	319 111,50 €	0,00 €	0,00 €	2 207 261,71 €
2028	347 563,42 €	25 644,69 €	321 918,73 €	0,00 €	0,00 €	1 888 150,21 €
2029	313 154,37 €	17 908,93 €	295 245,44 €	0,00 €	0,00 €	1 566 231,48 €
2030	208 559,53 €	13 583,64 €	194 975,89 €	0,00 €	0,00 €	1 270 986,04 €
2031	200 238,36 €	11 417,80 €	188 820,56 €	0,00 €	0,00 €	1 076 010,15 €
2032	199 638,36 €	9 246,61 €	190 391,75 €	0,00 €	0,00 €	887 189,59 €
2033	199 038,36 €	7 062,44 €	191 975,92 €	0,00 €	0,00 €	696 797,84 €
2034	192 829,08 €	4 883,49 €	187 945,59 €	0,00 €	0,00 €	504 821,92 €
2035	190 359,32 €	2 776,34 €	187 582,98 €	0,00 €	0,00 €	316 876,33 €
2036	130 041,92 €	748,57 €	129 293,35 €	0,00 €	0,00 €	129 293,35 €

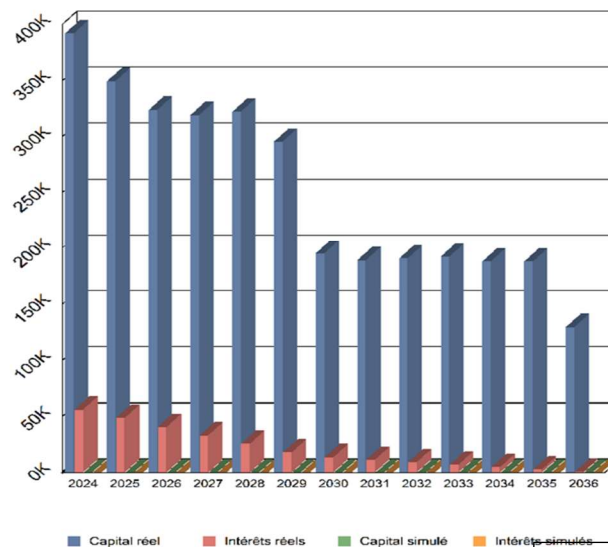
Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget BUDGET COMMUNAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
1	TRIENNAL DE VOIRIE-Rue Gal	3 499,72	3 499,72	874,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	ACHAT TERRAIN - VOIRIE	20 400,00	21 600,00	21 000,00	20 400,00	19 800,00	19 200,00	18 600,00	18 000,00	17 400,00	16 800,00
11	PARCOURS DES PLACES	70 887,04	70 887,04	70 887,04	70 887,04	70 887,04	70 887,04	70 887,04	70 887,04	70 887,04	70 887,04
12	PARCOURS DES PLACES	29 841,24	29 841,24	29 841,24	29 841,24	29 841,24	29 841,24	29 841,24	29 841,24	29 841,24	29 841,24
13	INVESTISSEMENT 2018	7 479,04	7 479,04	7 479,04	7 479,04	7 479,04	7 479,04	7 479,04	7 479,04	7 479,04	7 479,04
14	INVESTISSEMENT 2019	15 442,24	15 442,24	15 442,24	15 442,24	15 442,24	15 442,24	7 721,17	0,00	0,00	0,00
15	ACQUISITION RUE SERRET	28 409,56	28 409,56	28 409,56	28 409,56	28 409,56	28 409,56	28 409,56	28 409,56	28 409,56	28 409,56
16	TRAVAUX EXTENSION ECOLE MATERNELLE	45 641,48	45 641,48	45 641,48	45 641,48	45 641,48	45 641,48	45 641,48	45 641,48	45 641,48	45 641,48
2	AMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE	131 054,05	130 482,01	129 987,03	129 431,09	128 896,12	98 273,77	0,00	0,00	0,00	0,00
4	OPERATIONS DIVERSES	4 771,77	4 618,28	4 666,79	4 715,85	1 188,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	DIVERS INVESTISSEMENTS-VOIR	28 849,16	28 849,16	7 212,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	AMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE	50 528,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	TRIENNAL DE VOIRIE-Rue Gal	11 384,40	11 384,40	2 841,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget BUDGET COMMUNAL		448 148,45	398 094,17	364 242,74	352 227,54	347 563,42	313 154,37	208 559,53	200 238,36	199 638,36	199 038,36

Diagramme de remboursement



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



- L'endettement de la commune pèse bien lourd sur les charges et dans le temps : 3 372 K€ en 2024, pour une dette qui pourrait s'éteindre dans plus de dix ans. L'annuité représentait près de 500 K€ en 2023 pour 445 K € en 2024.
- Un emprunt arrivera à échéance en 2025 et trois en 2027.

DEPENSES	CA 2022	CA 2023	Proposition BP 2024
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 691 399	1 811 234	2 226 543
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	2 748 495	2 796 458	2 983 892
Chapitre 014 : Atténuations de produits	0	0	0
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	276 481	297 192	313 265
Chapitre 66 : Charges financières	70 523	67 968	79 316
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	130	2 323	900
Chapitre 68 : Dotations aux provisions semi-budgétaires	286 804	50 000	20 948
TOTAL DEPENSES	5 073 833	5 025 176	5 624 864

3. Les grandes orientations :

a. Les dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général : 2 226 K€.

- Deux postes pèsent particulièrement dans ces charges :

Les achats de prestations de services, c'est-à-dire les repas pour les écoles et le périscolaire. En 2023, les dépenses ont dépassé de près de 10% les crédits inscrits au budget (227 K€), en raison de l'augmentation des tarifs du prestataire mais également de l'augmentation du nombre de repas, dans le secteur enfance. C'est pourquoi 267 K € seraient inscrits au budget 2024.

L'énergie (électricité et gaz) : les nombreuses alertes sur l'explosion des prix de l'énergie avaient conduit à une inscription importante, à hauteur de 775 K€, mais ce montant n'a été consommé qu'à hauteur de 58%.

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer.

Sans doute, des besoins difficiles à évaluer : de nombreux contrats pour de nombreux sites avec une périodicité irrégulière.

Mais surtout, une recherche déterminée de sobriété énergétique : travaux d'isolation, pose de robinets thermostatiques, remplacement par des leds, ajustement de l'éclairage public, température à 19°...



Ces efforts ont permis une réduction substantielle de la consommation de KW/h de 8,8% entre 2022 (694 487) et 2023 (638 301).

Les évolutions tarifaires exposées ci-dessus (+ 10% pour l'électricité et + 5% pour le gaz, à partir de la mi année), ainsi que les aléas qui demeurent conduisent à inscrire 400 000 K € pour 2024.

- Différentes lignes relatives aux interventions sur la voirie et les bâtiments, qui avaient dépassé les crédits inscrits en 2023, ont été abondées.
Ainsi, par exemple, le montant prévu pour l'entretien et les réparations des bâtiments publics permettra, au-delà des inscriptions « multi-affectations » utilisées pour faire face aux petits travaux ou aux imprévus, de réaliser des opérations en attente depuis plusieurs années : réhabilitation électrique de l'ancienne Ecole de La Chapelle, moteurs des clochers de l'Eglise Saint-Georges et de la Collégiale, peinture de la salle de réfectoire, du sas et du dortoir de l'ALSH (en régie)...
- Deux projets importants vont faire l'objet de crédits pour l'enfance (réalisation d'une fresque) et pour les écoles (projet musique).
- Les frais d'avocats seront maintenus à un niveau supérieur à celui de 2023, en raison des risques de contentieux liés à l'urbanisme.
- La formation des personnels augmentera fortement par rapport à 2023, pour prendre en compte, notamment, la formation de nouveaux arrivants. On peut espérer que le Centre de Gestion suive en matière de prestations.
- Enfin, les crédits 2024 pour les Fêtes et Cérémonies seront supérieurs à ceux de 2023. L'animation de notre commune a été une réussite en 2023.

Elle a manifestement été appréciée par les habitants qui étaient au rendez-vous, avec une belle fréquentation. Il est donc prévu d'amplifier les manifestations et de redonner toute sa place à la Foire Saint-Michel.

- Charges de personnel : 2 983 892 €

Notre commune compte 64 collaborateurs.

Les crédits inscrits en 2023 n'ont pas été consommés en totalité car plusieurs postes n'ont pas été pourvus : 1 animateur, un référent associatif et le gardien du gymnase recruté en novembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



Pour 2024, les facteurs d'augmentation concernent la hausse de l'assurance des personnels, la création du poste de responsable finances, le salaire, en année pleine, du gardien du gymnase. Le montant inscrit intègre le GVT (0,2%) ainsi qu'une éventuelle augmentation du point d'indice.

- Autres charges de gestion courante : 313 265 €.

Ce chapitre, qui comporte notamment les dépenses pour les élus (indemnités, cotisations de retraite, de SS, formation..) augmenterait de 5% par rapport à 2023, soit 16 K €.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations sera revalorisée pour pouvoir aider des associations supplémentaires.

Par ailleurs, il est prévu d'acquérir un simulateur des dépenses d'énergies permettant d'affiner le calcul des charges.

Enfin, la contribution au fonds de compensation des charges territoriales pour COVALTRI, devrait augmenter.

- Charges financières : 79 K€

L'augmentation par rapport à 2023 concerne un emprunt (n° 10 achat de terrain voirie), dont les intérêts sont supérieurs en 2024 à ceux de 2023.

Par ailleurs, l'emprunt n° 4 (opérations diverses) a été contracté à taux variable et les intérêts de cet emprunt augmentent en 2024.

- Dotations aux provisions semi budgétaires : 20,9 K€.

Il s'agit de la dernière partie de la provision pour dépréciation du Soleil de Crécy.

b. Les recettes de fonctionnement : 5 992 K€

RECETTES	CA 2022	CA 2023	Proposition BP 2024
Chapitre 013 : Atténuations de charges	6 854	1 702	1 100
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	484 572	564 928	497 800
Chapitre 73 : Impôts et taxes	3 258 582	3 445 350	3 537 812
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 601 571	1 651 632	1 657 836
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	52 141	64 644	297 451
Chapitre 76 : Produits financiers	17	40	23
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	145 576	475 425	
Chapitre 78 : Reprise sur amortissements et provisions	0	50 000	0
TOTAL RECETTES	5 549 313	6 253 072	3 992 023

Annulé de réception en préfecture
17701424-2024-0901-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



- Produits des services du domaine et ventes diverses : 497 K€

En 2023, les recettes de ce chapitre ont été supérieures de près de 20% aux crédits inscrit au budget.

Plusieurs raisons à cela :

- La redevance d'occupation du domaine public qui a progressé en raison de l'opération immobilière ICADE (palissades avenue de Villiers et parking gare).

Redevances des services à caractère social et redevances des services périscolaires et enseignement : la participation des familles présente un résultat 2023 supérieur de 20% aux montants inscrits. Une augmentation de 10% de cette participation a été décidée, avec effet en septembre, après plusieurs années sans revalorisation, alors que le prestataire avait régulièrement augmenté ses tarifs.

Mais surtout, la fréquentation a augmenté de 22% sur le périscolaire et l'ALSH.

La prudence a prévalu pour évaluer les recettes en 2024.

- Impôts et taxes : 3 537 K€

Plusieurs mauvaises surprises en 2023 sur ce chapitre où les recettes attendues n'ont pas été au rendez-vous (- 1%).

- C'est le cas pour les impôts directs locaux, sans pour l'instant en connaître la raison de la part de la DGFIP.

L'INSEE a publié, à la mi-décembre, l'indice des prix à la consommation « harmonisé » du mois de novembre, qui sert à calculer la hausse des bases locatives et, in fine, celle des impôts fonciers. Cette hausse sera de 3,9%.

Pour notre part, fidèles à nos engagements, nous n'augmenterons pas les taux des impôts fonciers.

Une petite alerte : deux rapports concomitants du Conseil des Prélèvements Obligatoires et de l'INSEE s'interrogent sur la cohérence de la fiscalité du logement. Le lien qui unit la fiscalité du logement aux collectivités locales, s'est distendu. Elle pèse exclusivement sur les propriétaires.

Elle n'est pas en lien avec la valeur économique du logement.

Par ailleurs, l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels a encore été décalée d'un an et n'interviendra pas avant 2026. De quoi faire douter de la vaste mise à jour prévue pour les particuliers en 2028 et ne pas permettre de remettre de la cohérence dans le dispositif.

C'est donc un risque qui se dessine. La taxe d'habitation a disparu. La taxe foncière pourrait-elle faire de même ?

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



- Liens financiers avec la CACPB : l'attribution de compensation a été reconduite à l'identique. Par contre, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été reconduit au montant perçu en 2023, lui-même en baisse par rapport à ce qui avait été inscrit. Or, l'analyse des documents de transmission fait apparaître que l'ensemble des communes avait touché 1 672 K€ et la CACPB, 911 K€, en 2022. Pour 2023, c'était respectivement, 1 553 K € pour l'ensemble des communes et 960 K € pour la CACPB. Les critères de répartition portent sur la notion de potentiel financier par habitant et la population. Nous allons demander des informations sur cette évolution à la CACPB.
- Enfin, la taxe forfaitaire sur les cessions, à titre onéreux, de terrains devenus constructibles n'a pas été versée en 2023. La DGFIP va être interrogée à ce sujet. Aucun montant n'a été inscrit en 2024.

- Dotations et participations : 1 657 K€

Ce chapitre a également enregistré des recettes supérieures de 6% aux inscriptions figurant au budget, en particulier sur la compensation pour la perte de taxe additionnelle aux droits de mutation.

Les prévisions de recettes pour 2024 ont tenu compte des éléments de la Loi de Finances et ont augmenté la DSR attendue ;

La compensation de perte de la taxe additionnelle aux droits de mutation, en forte hausse depuis deux ans, a été prévue en hausse par rapport à l'inscription de 2023.

Les autres composantes de ce chapitre ont été, pour la plupart, reconduites.

- Autres produits de gestion courante : 73 K€.

Les résultats 2023 correspondent aux crédits inscrits.

L'augmentation en 2024 s'explique notamment par la revalorisation du loyer du camping.

- Produits exceptionnels : 223 K€

En 2023, ce chapitre a connu une hausse de 5% par rapport aux crédits inscrits, en raison, essentiellement, du montant des indemnités reçues des compagnies d'assurances pour les absences de personnel, par définition, difficiles à prévoir.

Il comportait aussi la première partie du droit d'entrée du camping.

La deuxième partie de ce droit d'entrée (100 K €), a été inscrite au budget, la deuxième phase du permis d'aménager étant attendue avant l'été.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



c. Principales dépenses d'investissement

Principales dépenses d'investissement 2024 :

Dont	
Déficit reporté	403 896 €
Remboursement capital emprunts	392 200 €
Restes à réaliser	151 723 €
Environnement	45 017 €
Divers voirie (dont éclairage public)	557 540 €
Bâtiments dont écoles, sport, ALSH	655 002 €

- Déficit reporté :403 K€

Il s'agit du déficit d'investissement de 2023 diminué du résultat de clôture du budget annexe de la maison Médicale.

- La charge de la dette (remboursement du capital) représentera 392 K€ en 2024, pour 445 K€ en 2023.
- Grâce aux résultats de 2023, 2024 sera une année d'engagement : sobriété énergétique, sécurité, seront nos fils rouges.
Mais nous allons commencer à construire l'avenir grâce à des études sur des projets importants pour notre commune et ses habitants, de voirie et de bâtiments.

Le budget de voirie comporte plus d'une vingtaine d'opérations identifiées telles que l'assainissement de l'ancienne Ecole de La Chapelle, un abribus à Férolles, l'éclairage des escaliers Saint- Fiacre, l'achat d'un radar pédagogique...

De nombreux travaux dans les écoles : remplacement de blocs sanitaires, réaménagement et équipement de la cuisine de l'Eau Vive, remplacement des deux chaudières très énergivores,

Sont également prévus le remplacement de fenêtres à la bibliothèque, des travaux sur le Beffroi et la deuxième phase des travaux de la Collégiale, portant sur les parements intérieurs et les vitraux côté sud.

Une aire de jeux sera créée à Montbarbin.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



Nous souhaitons également mettre en place une opération « une naissance, un arbre ».

A noter également, le renouvellement d'équipements de toute nature, indispensable afin d'offrir de meilleures conditions d'intervention aux services : auto-laveuse pour le gymnase, véhicule pour la Police Municipale, Renault Trafic pour les services techniques.

Bien évidemment, les budgets de la voirie et des bâtiments comportent des lignes « multi-affectations » pour réaliser des travaux divers et faire face aux imprévus.

Anticiper, malgré l'absence de capacité d'emprunt : nous allons engager des études pour la réalisation d'un ALSH, de l'aménagement de la rue Sinoël, et de deux tronçons de liaisons douces (de la ZI / passage à niveau jusqu'à la rue des Bordes et de la caserne des pompiers jusqu'au passage à niveau).

d. Principales recettes d'investissement

Recettes investissement :	
Dont	
FCTVA	160 906 €
Taxe aménagement	116 000 €
Amortissements	127 930 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	212 985 €
Dotations, subventions et participations	634 203 €
Reste à réaliser	356 447 €

Le résultat de fonctionnement 2023 permettra également de financer l'investissement, ce qui n'avait pas été possible en 2022 pour le budget 2023, puisque le résultat était négatif à - 105 K€.

Le FCTVA (160 K€), lié aux opérations d'investissement antérieures est moindre qu'en 2023 (307 K€).

La taxe d'aménagement a été évaluée à mi-chemin entre le montant inscrit au budget 2023 (103 K€) et le montant perçu (132 K€).

Les dotations et subventions comportent notamment des recettes pour La Collégiale, pour le changement de chaudières, le remplacement par des LEDs et les changements d'armoire électriques, l'aménagement d'un carrefour sur la RD 21.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240304-17-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024



CONCLUSION

Ce rapport esquisse les perspectives pour 2024 et les années à venir :

- Répondre aux besoins des Créçois : écouter, expliquer, réagir,
- Poursuivre l'entretien des routes et des bâtiments qui a fait défaut,
- Tout en restant rigoureux pour pouvoir financer nos projets.

Des études sont prévues. Il est un peu tôt pour inscrire les opérations dans un PPI, car des contacts sont en cours avec la Région et le Département, afin de pouvoir bénéficier des dispositifs contractuels ouvrant droit aux subventions.

Ce n'est que le début d'un processus qui va nous conduire à :

- Travailler avec le Département pour mieux sécuriser les voies départementales,
- Préparer, avec la CACPB, la gestion opérationnelle de la démolition de la piscine.

De lourds dossiers s'annoncent :

- Extension de capacité de l'assainissement,
- Prévention des inondations,
- Rénovation de la gare routière et de ses abords,
- Projet immobilier démesuré qui saturerait nos équipements publics (écoles, enfance, équipements sportifs) et la circulation, au détriment des Créçois et de leurs enfants.

Tous ces projets ramènent à l'évolution de notre commune à moyen terme, en identifiant tous les aspects : sociaux, économiques, techniques, financiers...

Cela pourrait conduire à s'interroger sur l'opportunité de réviser du PLU, qui constituerait un bon outil pour avancer dans la réflexion.